

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF237

présenté par

M. Marcangeli, Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Plassard, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, M. Mesnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	+200 000 000	0	+200 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
Aide temporaire pour les particuliers utilisant du fioul (<i>ligne nouvelle</i>)	+200 000 000	0	+200 000 000	0
TOTAUX	+200 000 000	+200 000 000	+200 000 000	+200 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe Horizons et apparentés souhaite alerter le Gouvernement sur la situation de nos concitoyens qui se chauffent au fioul. En effet, ceux-ci n'ont pu bénéficier d'aucune mesure de soutien malgré une explosion du prix du fioul, à l'instar des autres énergies. L'objet de cet amendement n'est pas de promouvoir ce type de combustible - les chaudières au fioul ayant vocation à disparaître progressivement – mais d'apporter une aide indispensable à nos concitoyens l'utilisant encore, principalement dans les zones rurales. La mise en place d'un dispositif temporaire et ciblé permettrait de contribuer à la réduction de la fracture territoriale qui menace de s'aggraver avec cette crise énergétique.

L'amendement abonde de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement un nouveau programme de la mission "Cohésion des territoires" intitulé "Aide temporaire pour les particuliers utilisant du fioul", et annule 200 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 07 du programme 135 "Urbanisme territoires et amélioration de l'habitat" de la même mission. Cette compensation vise seulement à respecter les règles imposées par la LOLF, les députés du groupe Horizons et apparentés ne souhaitant pas une baisse des crédits du programme "Urbanisme territoires et amélioration de l'habitat".